

Conditions de garantie

pour opérateurs de porte de garage (Comfort série 2*), opérateurs pour portails coulissants et battants et opérateurs pour volets roulants

Applicable à partir du 1er janvier 2010

Cher client,

Nous sommes heureux que vous ayez choisi nos produits et nous vous remercions de votre confiance.

Les systèmes d'opérateurs de Marantec GmbH & Co. KG sont produits selon des standards de production et de qualité les plus élevés et qualité et production sont vérifiés régulièrement selon les standards de la Norme DIN ISO 9001.

En plus de votre **garantie distributeur**, Marantec vous offre la garantie du fabricant. Cette garantie, est une sécurité supplémentaire pour nos clients.



Durée de la garantie

Nous garantissons, à partir de la date d'achat:

- 5 ans sur têtes d'opérateurs et unités de contrôle
- 6 mois sur pièces détachées.

La garantie ne s'applique pas sur les consommables et pièces d'usure, par exemple: fusibles, accu, ampoules, système de freinage mécanique etc...

Un remplacement ou une réparation pendant la période de garantie n'implique pas une nouvelle période de garantie de 5 ans. Cependant, une période supplémentaire de 6 mois sera accordée en fin de période initiale sur la ou les pièces échangées.

Conditions

La demande d'application de la garantie est à faire au professionnel qui a fourni la marchandise. La facture d'achat est la preuve de la garantie. La garantie exclue les dépenses occasionnées pour le démontage et la pose, les frais de vérification de pièces, les revendications sur une perte de bénéfice ou les demandes de dommages et intérêts. Le matériel doit avoir été régulièrement entretenu, et la maintenance du support (porte, portail...) effectuée.

Prestations

La garantie ne s'applique exclusivement que pour des dégâts sur l'objet de la vente. La preuve doit être établie que le défaut est dû à un composant ou à du matériel défectueux, voir un vice de fabrication.

Pendant la période de la garantie, nous nous engageons à réparer gratuitement un produit ou des pièces défectueuses, ou le remplacer par un produit neuf, ou le rembourser.

Merci de prendre note que la garantie du fabricant est réservée exclusivement sur l'utilisation privée du système. Nous entendons par utilisation privée un maximum de 10 actionnements (OUVERTURE/FERMETURE) par jour.

La garantie ne s'applique pas si les dégâts sont dus à:

- Mauvaise utilisation et non respect des données se trouvant sur notre documentations technique
- Force majeure, par exemple: feu, eau, catastrophe naturelle, surtension...
- Force mécanique, par exemple: accident, chute, choc...
- Destruction par négligence ou délibérée
- Abrasion/usure
- Défaut d'entretien, ou de maintenance
- Réparations par des personnes non qualifiées
- Utilisation de composants/pièces d'origine étrangère
- Enlèvement ou dégradation du numéro de production

Les pièces remplacées deviennent notre propriété.

* sauf Comfort 257.2